

Interpellation

Réaménagement de l'avenue de la Gare, démarche participative, à quel prix ?

Je suis surprise et très étonnée qu'une telle démarche soit organisée par la Municipalité pour un tronçon de route d'environ 150 mètres, alors que le préavis d'étude No 16/2022, d'un montant de CHF 315'000.00, avait été retiré en séance du Conseil communal du 2 novembre 2022. La commission nommée pour l'étude dudit préavis avait conclu à un refus.

Cette manière de procéder m'interpelle, et m'encourage à poser les questions suivantes :

- Est-ce normal que notre Exécutif engage des dépenses – certes à hauteur de ses compétences – mais sans préavis, alors que les membres du Conseil communal ont été informés lors de la séance du 10 mai 2023, qu'un préavis serait déposé ultérieurement ?
- Est-ce normal de venir devant la population sans avant-projet, laissant ainsi miroiter à celle-ci qu'elle peut laisser vagabonder son imagination sans connaître les différentes contraintes liées à ces aménagements, comme le passage des canalisations ou le droit des propriétaires voisins ?
- Cette étude participative prend une ampleur incroyable, alors qu'en fonction de son résultat, il ne sera pas possible de modifier par exemple la voûte du Temple, ou tout simplement repousser les murs de la rue du Temple. Alors, est-il normal de faire croire à nos citoyens que leurs idées seront analysées ?
- Est-ce que la Municipalité entend entreprendre encore d'autres études participatives durant cette législature, si tel est le cas, merci de nous donner un programme et les coûts prévus ?

Je renvoie cette interpellation à la Municipalité en lui demandant des réponses écrites aux différentes questions posées, et la remercie par avance.

Bernadette Menétrey
